Reçu en préfecture le 04/11/2022

Arrondissement: FONTENAY LE COMTE

Publié le 8 W 1 2 2 = = = = =

ID: 085-248500563-20221025-2022CC\_10\_212-DE

Département : VENDEE

## Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC\_10\_212

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de membres

En exercice : Titulaires : 38 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, à 19h00, le Conseil de Communauté s'est réuni à LE MAZEAU, en session ordinaire sous la Présidence

de Michel BOSSARD, Président.

Date de convocation : 19 octobre 2022

Présents :

- Titulaires : 27 - Suppléants : 4

ires : 27

Excusés ayant donné pouvoir: 3

Votants: 30

### **PRÉSENTS:**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise

M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet

M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux

M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau

Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet

M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond

Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet

M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet

M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault

M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix

- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix

M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau

M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau

M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez

- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé

- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre

M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre

- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise

- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux

Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond

- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix

M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix

- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:**

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. PORCHER Charly)

M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)

M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise (donne pouvoir à M. POITIERS Dominique)

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le 874/2022 =====

ID: 085-248500563-20221025-2022CC\_10\_212-DE

#### **EXCUSÉS:**

- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléquée de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléquée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. THIBAULT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

#### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE:**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

# <u>OBJET</u>: MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU VILLAGE ARTISANS DANS LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES « LA CHICANE » A NIEUL-SUR-L'AUTISE (RIVES-D'AUTISE) : AVENANT N°2 LOT N°1

Monsieur le Président expose qu'un avenant doit être conclu avec la SARL RINEAU TP, titulaire du lot n°1, « Terrassement -Abords - VRD », du marché pour l'extension du village artisans dans la ZAE « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise (Rives-d'Autise).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°2021CC\_07\_146 approuvant les marchés de travaux pour l'extension du village artisans dans la ZAE « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise (Rives-d'Autise),

Vu la délibération n°2022CC\_07\_128 approuvant l'avenant n°1 au lot n°1 « Terrassement - Abords - VRD »,

Considérant que le lot n°1 « Terrassement -Abords – VRD » du marché pour l'extension du village artisans dans la ZAE « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise (Rives-d'Autise), a été attribué à la SARL RINEAU TP de Maillezais (85420),

Considérant qu'un avenant n°2 doit être conclu avec la société titulaire de ce lot, afin d'intégrer des prestations supplémentaires relatives notamment à l'empierrement de la fondation de voirie, au reprofilage des surfaces goudronnées pour un montant de 7 663.00 € HT,

Considérant que cet avenant prend en compte également des travaux en moins-value pour un montant de 1 840.00 € HT,

Considérant que l'ensemble représente une plus-value de 5 823.00 € HT, soit 6 987.60 € TTC,

Considérant que le montant initial du marché pour ce lot 1 était de 66 708.24 € HT, soit 80 049.89 € TTC,

Considérant qu'un premier avenant a engendré une plus-value de 2 239.00 € HT,

Considérant que le cumul des deux avenants s'élève à 7 663.00 € HT,

Considérant que le nouveau montant du marché suite à cet avenant se chiffre à 74 770.24 € HT, soit 89 724.29 € TTC,

Considérant que le cumul des 2 avenants représente une plus-value de 12.09 %,

Monsieur le Président, après avoir demandé à Madame RINEAU, Maire de Maillezais de se retirer, demande au Conseil de Communauté :

- D'approuver l'avenant n°2 avec la SARL RINEAU TP, titulaire du lot n°1 « Terrassement -Abords VRD » du marché pour l'extension du village artisans dans la ZAE « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise (Rivesd'Autise), tel que présenté ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à sa signature.

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le 874/2022 = = = = =

ID: 085-248500563-20221025-2022CC\_10\_212-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- Approuve l'avenant n°2 avec la SARL RINEAU TP, titulaire du lot n°1 « Terrassement -Abords VRD » du marché pour l'extension du village artisans dans la ZAE « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise (Rivesd'Autise), tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Président à procéder à la signature dudit avenant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Fait à RIVES-D'AUTISE, le 25 octobre 2022

Le Président,

Michel BOSSARD

La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

ID: 085-248500563-20221025-2022CC\_10\_212-DE